

licitation vente de soulte

Par Youline, le 06/04/2021 à 15:21

Bonjour

Le 15 février j'ai avisé mon notaire de mon projet de vente de soulte pour le bien immobilier acheté avec mon ex conjoint. Nous lui avons fourni notre accord mutuel sur l'estimation du bien et sur la quote part de chacun. Autant il nous a vite renseigné sur la démarche à suivre que maintenant il ne répond plus à nos messages. Est ce que cet acte de licitation prend autant de temps qu'une vente classique. Si nous changeons de notaire est ce que la procédure sera reprise à zéro et auquel cas nous risquons de perdre autant de temps.

Merci d'avoir pris le temps de me lire et de répondre à mes questions.

Par youris, le 06/04/2021 à 17:01

bonjour,

je ne comprends pas bien votre expression " vente de soulte " car une soulte est une somme d'argent que doit verser une personne à une autre en cas de partage ou d'échange.

salutations